



## Ma Tanière Etoilée

Pension canine familiale - Education canine personnalisée

Marie-Hélène ROUDIL

4 Germon le Bas - 33760 BELLEFOND - 05 56 44 67 76

[www.ma-taniere-etoilee.fr](http://www.ma-taniere-etoilee.fr) - [taniere.etoilee@gmail.com](mailto:taniere.etoilee@gmail.com)

Siret n° 808 209 472 00014

Certificat de capacité n° 33-391-AC

# Règlement intérieur de Ma Tanière Etoilée

Vous allez nous confier votre chien et nous vous remercions de cette marque de confiance. Afin de l'accueillir dans les conditions optimales de bien-être et de sécurité, et vous apporter un service de qualité sans négliger la convivialité, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des recommandations suivantes et de les approuver.

## Accueil - réception

---

La pension est **ouverte** du lundi au samedi de 9h30 à 19h (uniquement sur rendez-vous), fermée (pas d'entrées/sorties) le dimanche et les jours fériés.

Afin de garantir un accueil de qualité et en toute sécurité, nous vous demandons de **respecter les horaires** convenus ensemble et de nous prévenir dans les plus brefs délais en cas d'empêchement ou de retard, afin de convenir d'un nouveau rendez-vous.

Par mesure de sécurité, un **parking** est à votre disposition dans l'enceinte de la pension. Merci d'attendre les consignes pour faire descendre votre chien.

Même s'ils paraissent gentils, nos pensionnaires peuvent avoir des réactions inattendues envers **les enfants** et les personnes inconnues. Afin d'éviter tout risque d'accident et de nous concentrer sur l'accueil de votre chien, il est souhaitable d'éviter la présence de vos enfants sur le site. Nous vous demandons également de ne pas caresser les chiens.

## Modalités d'accueil

---

Pour le bien-être de votre compagnon et afin que nous puissions prendre les dispositions adéquates, il est important que vous nous signaliez tout **problème de comportement ou de santé** le concernant (fugue, phobie, agressivité, maladie, blessure...).

Afin de préserver la sérénité de nos pensionnaires, nous nous réservons le droit de refuser un **chien** qui présenterait **certains risques de sociabilité** ou de proposer un aménagement particulier pour sa garde, à convenir ensemble.

Compte tenu des contraintes spécifiques liées aux **chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**, nous ne pouvons les accueillir.

Les **chiennes en chaleur** ne peuvent être admises. La date des dernières chaleurs sera enregistrée sur le contrat. Si une chienne vient en chaleurs lors de son séjour à la pension, elle sera isolée avec une majoration de tarif. Nous déclinons toute responsabilité en cas de saillie fortuite.

Afin de conserver des conditions de santé optimales au sein de la pension, un **chien contagieux** ou en **phase aigüe de maladie** ne peut être accepté.

Pour un chien dont l'état de santé stabilisé nécessite **l'administration d'un traitement**, le propriétaire doit fournir l'ordonnance vétérinaire et les médicaments en quantité suffisante. Aucune automédication ne peut être prise en compte.

En cas de **maladie, accident** du chien survenant durant le séjour, le propriétaire est prévenu en tout premier lieu. Si nécessaire, le chien sera conduit à la clinique vétérinaire de la pension afin que le vétérinaire prenne les dispositions qui s'imposent. Il prendra contact, le cas échéant, avec le vétérinaire traitant du chien. En dehors des heures d'ouverture de la clinique vétérinaire, le chien sera conduit aux urgences vétérinaires de garde. Les frais vétérinaires, médicaments, examens et frais éventuels de déplacement restent à la charge du propriétaire.

Le caractère familial de la pension implique que les chiens se retrouvent ensemble après évaluation des compatibilités. Nous mettons tout en œuvre pour que règne une certaine harmonie dans les rapports entre nos pensionnaires. Cependant, en cas d'**incident causé par votre chien** sur un congénère, vous acceptez de régler les frais vétérinaires.

Les chiens doivent être **identifiés** (tatouage ou puce électronique). La carte d'identification sera remise à la pension pendant la durée du séjour.

Le chien doit être à jour de ses vaccinations, le vaccin contre **la toux du chenil** est obligatoire. Le carnet de santé sera remis à la pension pendant la durée du séjour.

Les chiens doivent être **vermifugés** (périodicité : tous les 3 mois) et traités contre les **puces** et les **tiques** quelques jours avant leur entrée à la pension. La date et le nom des traitements seront enregistrés sur le contrat d'accueil.

Afin de préserver l'équilibre alimentaire de nos pensionnaires, les propriétaires fournissent l'**alimentation** habituelle de leurs animaux en quantité suffisante pour la durée du séjour. Il est important de toujours prévoir une quantité supérieure en cas de retour différé de votre part ou simplement pour compléter le chien qui va se dépenser plus que d'habitude.

En cas de nourriture insuffisante, celle-ci sera fournie par la pension aux frais du propriétaire.

## **Conditions de réservation et de facturation**

---

La prestation est facturée **19 € la nuit**.

Un **acompte de 30 %** sera versé à la signature du contrat pour valider la réservation. Cet acompte sera encaissé en cas d'annulation ou de désistement non motivé par une raison grave dûment justifiée, moins de 30 jours avant le début du séjour.

Le **montant total** du séjour sera réglé le jour de l'arrivée du chien. L'encaissement s'effectuera à partir de cette date. Il ne sera effectué aucun remboursement pour retour anticipé, sauf pour raison grave justifiée.

Les **moyens de paiement** sont les chèques et les espèces. Les cartes bleues ne sont pas acceptées.

Les **nuits de garde supplémentaires** devront être réglées en fin de séjour.

En cas de fourniture et préparation de **nourriture ménagère**, un devis vous sera proposé.

Un supplément de 15€/jour est facturé si une **chienne** vient en **chaleurs** lors de son séjour.

### Frais vétérinaires et médicaments

Le propriétaire établit un chèque à l'ordre du vétérinaire sur présentation de justificatifs.

Les frais de déplacements éventuels chez le vétérinaire sont facturés 1€/km effectué.